



Deces de la personne dont je suis curateur renforce

Par **momolepecheur**, le **03/02/2013** à **11:01**

bonjour

au décès de la personne dont je suis curateur renforcé, je voudrai savoir :

1 - Si les comptes sont fermé dès son décès ou s'il reste ouvert pour que l'on puisse régler les frais dus à la maison de retraite et les frais d'obsèques et établir l'arrêté des comptes au juge des tutelles majeures.

2 - Qui s'occupe de la succession

merci de vos réponses

Par **chaber**, le **03/02/2013** à **11:47**

Bonjour,

Bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre (relire la charte du forum)